Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'exploiter le forage de l'ancienne laiterie sur la commune de LIGUEIL comme captage d'alimentation en eau potable
Référence BSS : BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Communauté de Commune Loches Sud Touraine

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: M. HENAULT, Président

RCS / SIRET: 2 0 0 0 7 1 5 8 7 0 0 0 3 0 Forme juridique: EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
17. Dispositifs de captage	Dispositifs de captage des eaux souterraines en zones où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévus l'abaissement des seuils, lorsque la capacité totale est supérieur ou égales à 8 m3/h - zone 3
27. Forage en profondeur	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La région de Ligueil est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés de production d'eau potable de bonne qualité et ne peut assurer en toutes saisons et dans les meilleures conditions de sécurité une distribution d'eau potable à ses abonnés. De plus, la CC Loches Sud Touraine doit à terme arrêter l'exploitation du forage au Turonien à LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN en raison des eaux brutes de ce captage non conformes sur les paramètres nitrates et pesticides. C'est pourquoi la Communauté de Communes (CC) Loches Sud Touraine envisage d'exploiter le forage n°BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005) de l'ancienne Laiterie captant la nappe du Cénomanien sur la commune de Ligueil pour l'alimentation en eau potable de ses abonnés. Ce captage a été exploité par l'ancienne Laiterie pour son alimentation en eau et son exploitation a été arrêtée à partir du moment où la laiterie a été fermée. La CC Loches Sud Touraine a racheté la parcelle où se trouve ce captage en vue d'étudier la faisabilité technique et financière de l'exploitation de ce forage en tant que captage d'eau potable.

4.2 Objectifs du projet

Afin de sécuriser l'alimentation d'eau potable de la CC de Loches Sud Touraine, plusieurs études ont été menées depuis 2003 pour une recherche en eau sur le territoire de la région de Ligueil. L'hydrogéologue agrée a été nommé en 2018. Les conclusions de ces études ont conduit la CC de Loches Sud Touraine à envisager l'exploitation du forage n°BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005) de la Laiterie sur la commune de Ligueil en tant que captage d'alimentation en eau potable. Le forage n° 0515-6X-0005 de la Laiterie sur la commune de Ligueil est prévu d'être exploité au maximum à un débit de 40 m3/h pendant 20h/j.

Dans le cadre des études menées sur le forage n°BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005) de la Laiterie, l'hydrogéologue agréé préconise la réalisation d'un essai de pompage longue durée sur une durée prévisionnelle de 2 mois afin de confirmer les débits d'exploitation possibles à ce captage associé à un essai pilote pour le traitement du fer de ses eaux brutes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage n°BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005) de la Laiterie sur la commune de Ligueil est déjà existant. Les investigations techniques prévues sur ce captage consistent en un pompage longue durée d'une durée de deux mois associé à un essai pilote pour le traitement du fer de ses eaux brutes. Le protocole de l'essai est rappelé ci-dessous :
Période de pompage : éviter les périodes de gel compte-tenu de la mesure de la turbidité en continu
Durée prévue : 2 mois avec possibilité d'une durée plus courte ou plus longue en fonction du déroulement de l'essai
Débit : au début 20 m3/h qui pourra être augmenté à 25 m3/h, 30 m3/h, 35 m3/h, 40 m3/h si le niveau dynamique ne descend pas en-dessous de 40 m de profondeur afin d'éviter le colmatage des crépines pour chaque débit et si le niveau dynamique ne baisse plus ou très lentement (inférieur à 5 cm par heure).

- Une analyse au démarrage du pompage, puis une analyse complète de type européenne à la fin de chaque palier,
- Mesure labo 1 fois par semaine des paramètres suivant (fer total, fer réduit, Manganèse, pH, TH, NO3, NH4, hydrocarbures et HAP),
- mesure de la turbidité en continu. La mesure de turbidité devra être réalisée dans les meilleures conditions, à savoir le plus proche possible de la canalisation de sortie de forage, sans bulle d'air, idéalement dans un pot de mesure adapté.
- Réalisation du test d'Imhoff 1 fois/semaine au minimum.

Si des arrivées de sable ainsi qu'une augmentation importante de la turbidité sont constatées, le pompage devra être arrêté avec accord préalable du maître d'ouvrage.
Pour avoir l'autorisation d'augmenter le débit de 5 m3/h, le niveau dynamique ne doit pas descendre en-dessous de 40 m de profondeur par rapport au sol et en fonction de l'étude de l'évolution du niveau dynamique dans le forage F1. En effet, il sera possible d'envisager de passer au palier supérieur dans le cas où le niveau dynamique ne baisse plus ou baisse très lentement.
Rejet des eaux pompées dans le cours d'eau de l'Esves situé à 60 m au Sud du captage (soumis à déclaration)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A ce jour, le forage n'est pas raccordé au réseau d'eau potable et l'aménagement de la tête du forage n'est pas conforme aux normes en vigueur. Des travaux sont programmés par la CC pour réaliser les canalisation nécessaires pour raccorder le forage au réseau AEP de la collectivité et mettre aux normes la tête du forage .

Compte-tenu de la qualité de ses eaux brutes caractérisées par une forte concentration en fer, il est prévu d'exploiter ce forage en mettant en place une station de traitement pour le fer. Une désinfection de ses eaux brutes sera également prévue avant la mise en distribution.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nécessité de régulariser administrativement le captage n°BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005) :
=> forage non déclaré comme ouvrage AEP à ce jour à la DDT : nécessité d'élaborer un dossier de déclaration selon la rubrique 1.1.1.0 selon le code de l'environnement pour le forage et les pompages avec étude cas par cas (forage supérieur à 50 m de profondeur)
=> Rejet des eaux pompées au forage F1 de La Laiterie dans l'Esves selon les rubriques 2.2.1.0. et 2.2.3.0 du Code de l'environnement
=> déclarer d'Utilité Publique de dérivation des eaux (code de l'environnement) et des périmètres de protection (code de la santé publique), autoriser le prélèvement d'eau (code de l'environnement) et la consommation des eaux en vue de la consommation humaine (code de la santé publique)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage n°BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005) de la Laiterie sur la commune de Ligueil :	
- Profondeur :	55 m/sol
- Captage de sables du Cénomanien (mise en place de crépines) :	de 44,0 à 55,0 m de profondeur
- Débit d'exploitation maximal envisagé :	40 m3/h, pendant 20h/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Forage situé à l'intersection des rues Jean Monnet et de l'Abattoir
Lieu-dit La Laiterie
37240 Ligueil

Parcelle 0D 1847

Coordonnées en Lambert 2 étendu :
X(m) = 533 986
Y(m) = 6 663 066

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 00°48'46"E **Lat.** 47°02'49"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Communes traversées :
Le projet se situe sur la commune de Ligueil sur l'ancien site de La Laiterie.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Sur la commune de Ligueil, la seule zone protégée recensée est une ZNIEFF continentale de type 1 dénommée "Pelouse des buttes du bois godeau" (référence 240009655). Cette ZNIEFF se situe à environs 2,5 km au Sud Est de l'ouvrage.
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection biotope n'est identifié sur la commune de Ligueil.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Sur la commune de Ligueil, il n'est identifié aucun arrêté de conservation, aucune zone humide, aucune réserve volontaire, aucun conservatoire de site, ni aucun parc régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sur la commune de Ligueil, les monuments historiques protégés suivants sont recensés : - Château d'Epigny (environ 2 km au Sud Ouest du forage) - Eglise paroissiale Saint-Martin (environ 500 m au Sud Est du forage) - Maison du 15eme siècle dite de Saint-Lou (environ à 300 m au Sud Est du forage)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sur la commune de Ligueil, il n'est identifié aucune zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site de l'ancienne laiterie à Ligueil a fait l'objet d'un diagnostic de pollution au début de l'année 2018. Suite à ce diagnostic , le site a été nettoyé et toute source de pollution a été enlevée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Ligueil est située en Zone de Répartition des Eaux pour le système aquifère de la nappe du Cénomanien (en zone 3). Le forage n°BSS001KEJY de la Laiterie capte la nappe du Cénomanien. Un dossier d'autorisation de prélèvement d'eau au titre des articles L.214.1 à L.214.4 du Code de l'Environnement sera effectuée par la collectivité.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le forage n°BSS001KEJY de la Laiterie se trouve au Sud du Périmètre de Protection du Captage (PPC) du Chillois (à environ 200 m de la limite du PPC) et au Sud Ouest de celui des Foulons (à environ 200 m de la limite du PPC).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est identifié sur la commune de Ligueil.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sur la commune de Ligueil, il n'est identifié aucun site Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	Sur la commune de Ligueil, il n'est identifié aucun site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La mise en exploitation du forage n°BSS001KEJY, qui n'est plus exploité à ce jour, engendrera des prélèvements supplémentaires dans la nappe des sables du Cénomanien. Le forage n°BSS001KEJY a été exploité pour fournir de l'eau à l'ancienne Laiterie avant sa fermeture en 1988. L'hydrogéologue agréé en 2018 propose d'autoriser le prélèvement annuel à ce captage entre 20 et 40 m3/h au maximum dans la nappe des sables du Cénomanien. Le pompage longue durée doit confirmer le débit d'exploitation possible à ce captage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il est prévu d'exploiter le forage n°BSS001KEJY en alternance avec le captage AEP des "Foulons" sur la commune de Ligueil.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sans objet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le forage de la Laiterie est déjà existant, sur le site de l'ancienne laiterie de Ligueil. Sa mise en exploitation comme forage d'alimentation en eau potable n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le forage n°BSS001KEJY est situé sur un ancien site industriel qui a été complètement détruit à ce jour.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le forage se trouve sur: - une zone d'aléa fort de retrait gonflement des argiles - une zone d'aléa fort à très élevé concernant le risque de nappe affleurante. Cependant, ces risques n'entrent pas en conflit avec l'exploitation du forage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Il est prévu de prélever des eaux souterraines à destination de la consommation humaine dans la nappe des sables du Cénomanien au forage n°BSS001KEJY. Il est prévu de traiter les eaux prélevées pour le fer susceptible d'être mesurée à des concentrations importantes. Ce projet n'engendre pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Seul le personnel technique chargé de surveiller le bon fonctionnement de l'exploitation d'eau potable est amené à se déplacer régulièrement sur les sites des forages. Ces déplacements sont ponctuels et très limités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux rejetées lors de l'essai de pompage longue durée seront acheminées via une canalisation de refoulement directement au cours d'eau de l'Esves. Compte-tenu du débit de cours d'eau et du volume rejeté, le rejet est soumis à déclaration (cf. rapport de déclaration du forage). Lors de l'exploitation du forage, les eaux pompées seront acheminées vers le réseau d'eau potable.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	cf. réponse au dessus
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le futur site d'exploitation d'eau potable sera discret (ouvrages dont la hauteur est très faible) et ne porte pas atteinte au patrimoine architecturale, culturel, archéologique et paysager de la commune de Ligueil.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La mise en exploitation, ainsi que la mise en place des périmètres de protection ainsi que l'autorisation de prélever de l'eau dans la nappe des sables du Cénomanien au forage n°BSS001KEJY n'engendre aucune modification sur les activités humaines sur le territoire de la commune de Ligueil. L'ouvrage prévu d'être exploité est souterrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale étant donné les arguments suivants :
- projet ayant pour l'objet la sécurisation de l'alimentation en eau potable
- aucune incidence sur le milieu naturel n'est à noter : cela concerne un forage déjà existant sur le site de l'ancienne Laiterie de Ligueil (n°BSS001KEJY) . L'exploitation de cet ouvrage (pompage d'eau souterraine) n'engendre aucun rejet de produits susceptibles de polluer le milieu naturel. L'exploitation de ce captage aura une incidence sur les forages AEP de la collectivité captant la nappe du Cénomanien. La collectivité a prévu d'exploiter les forages AEP en alternance pour limiter cette incidence et cela lui permettra de moins solliciter le forage AEP des Foulons situé à Ligueil.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : dossier de déclaration du forage de "La Laiterie" n°BSS001KEJY au titre du code de l'environnement sur la commune de Ligueil destiné à la DDT

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Loches le, 22 Mar 2019.

Signature

Par délégation du Président,
le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement,

G. SABARD

LOCHES SUD TOURAINE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro | Extension | Nom de la voie

Code Postal | Localité | Pays

Tél | Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro 12 | Extension | Nom de la voie Avenue de la Liberté

Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Code postal 37600 | Localité LOCHES | Pays FRANCE

Tél 02 47 59 03 05 | Fax 02 47 59 23 58

Courriel accueil@lochessudtouraine.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom COLINEAU | Prénom Antoine

Qualité Directeur Adjoint du Service Eau potable & Assainissement

Tél 06 48 97 30 79 | Fax 02 47 59 23 58

Courriel antoine.colineau@lochessudtouraine.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Annexe n°2 : Localisation du forage n° BSS : BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005)

de la Laiterie sur la commune de LIGUEIL

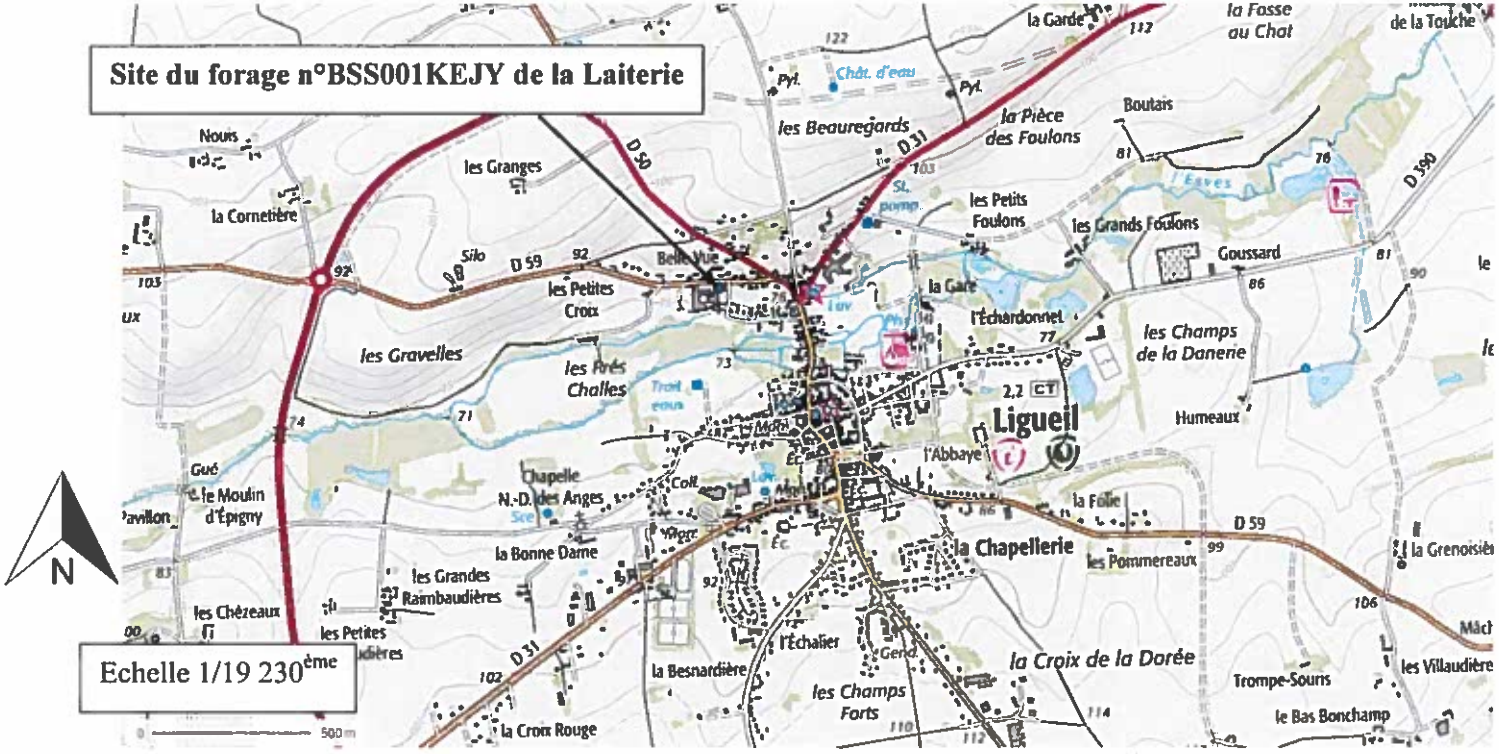

Annexe n °3
Photographies du forage n° n° BSS : BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005)
de la Laiterie sur la commune de LIGUEIL

Photographies de l'environnement proche du forage

Bâtiments démolis à ce jour

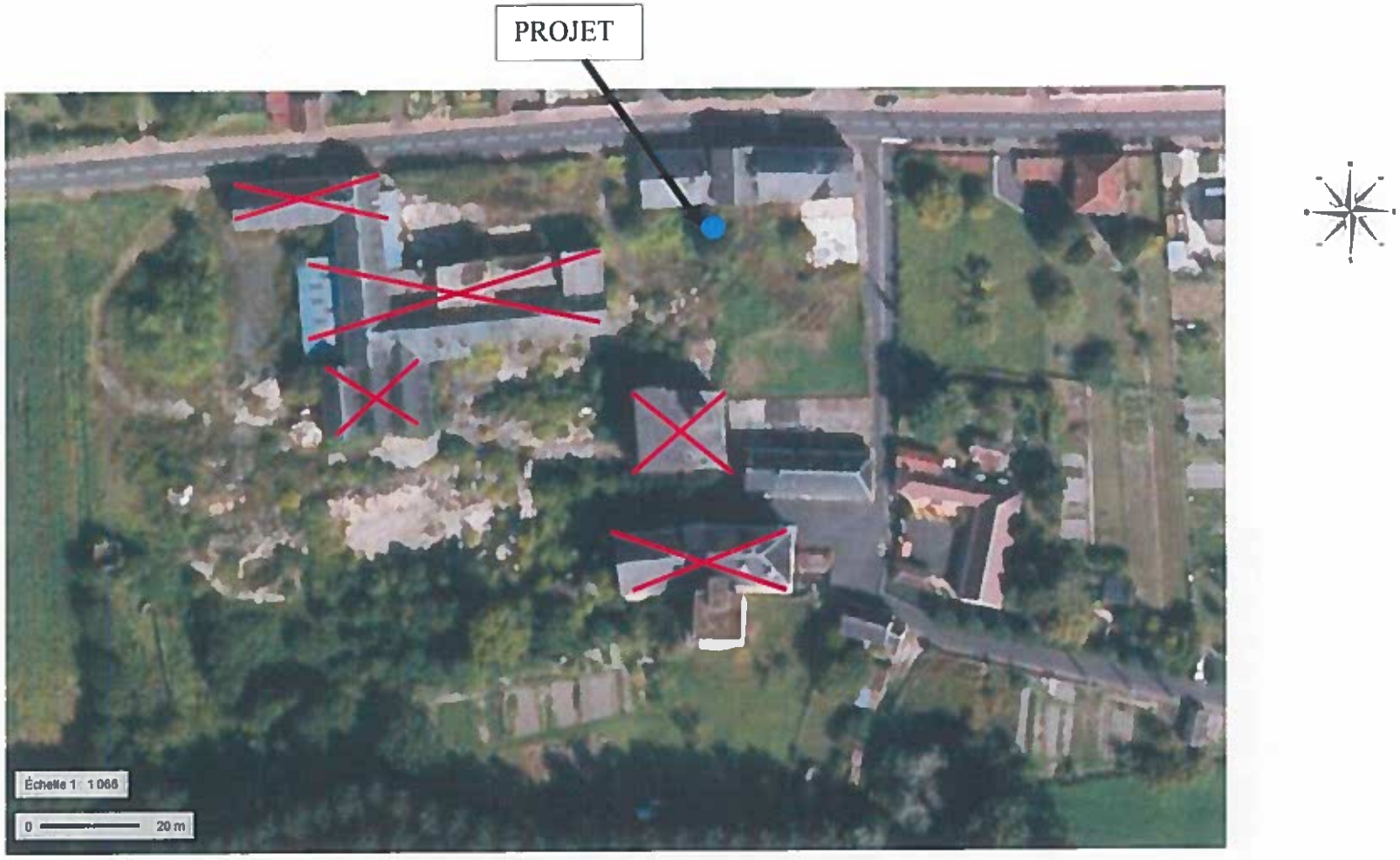

Bâtiments démolis à ce jour

➢ Photographies du site : prises le 20 06 2018

A noter qu'entre temps, plusieurs bâtiments, au Nord du site, ont été détruits.

Légende :

▬ ▬ ▬ ▪ Tracé prévisionnel de la canalisation de refoulement du pompage

- Forage étudié au pied du grand bâtiment situé au Nord du site

- <u>Le cours d'eau de l'Esves au droit du site de l'ancienne Laiterie</u>

✕ Bâtiments démolis à ce jour

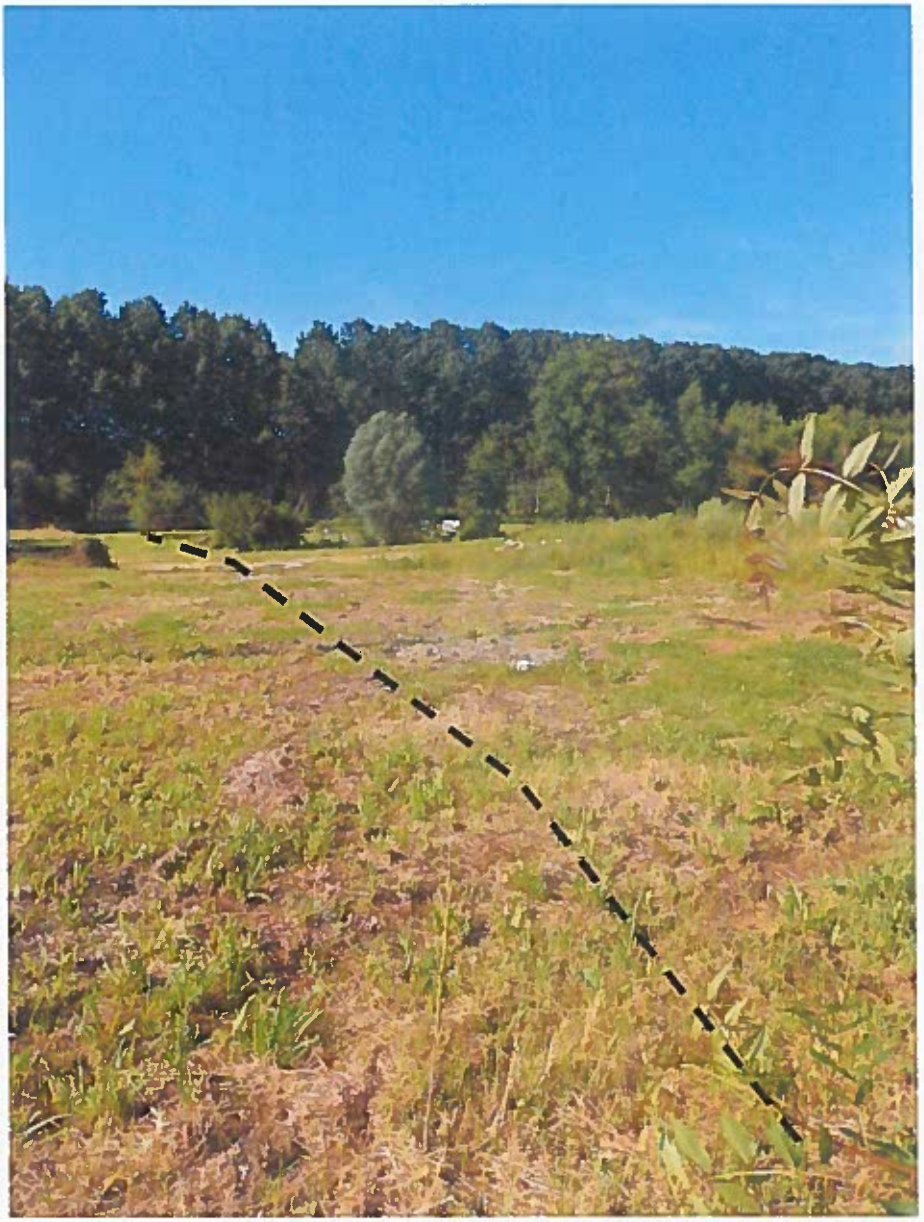

Forage étudié

<u>Vue d'ensemble de l'ensemble du site à partir de la partie Nord du site correspondant à celle la plus élevée (vue sur l'Esves)</u>

✕ Bâtiments démolis à ce jour

- <u>Vue d'ensemble de l'ensemble du site à partir de l'Esves</u>

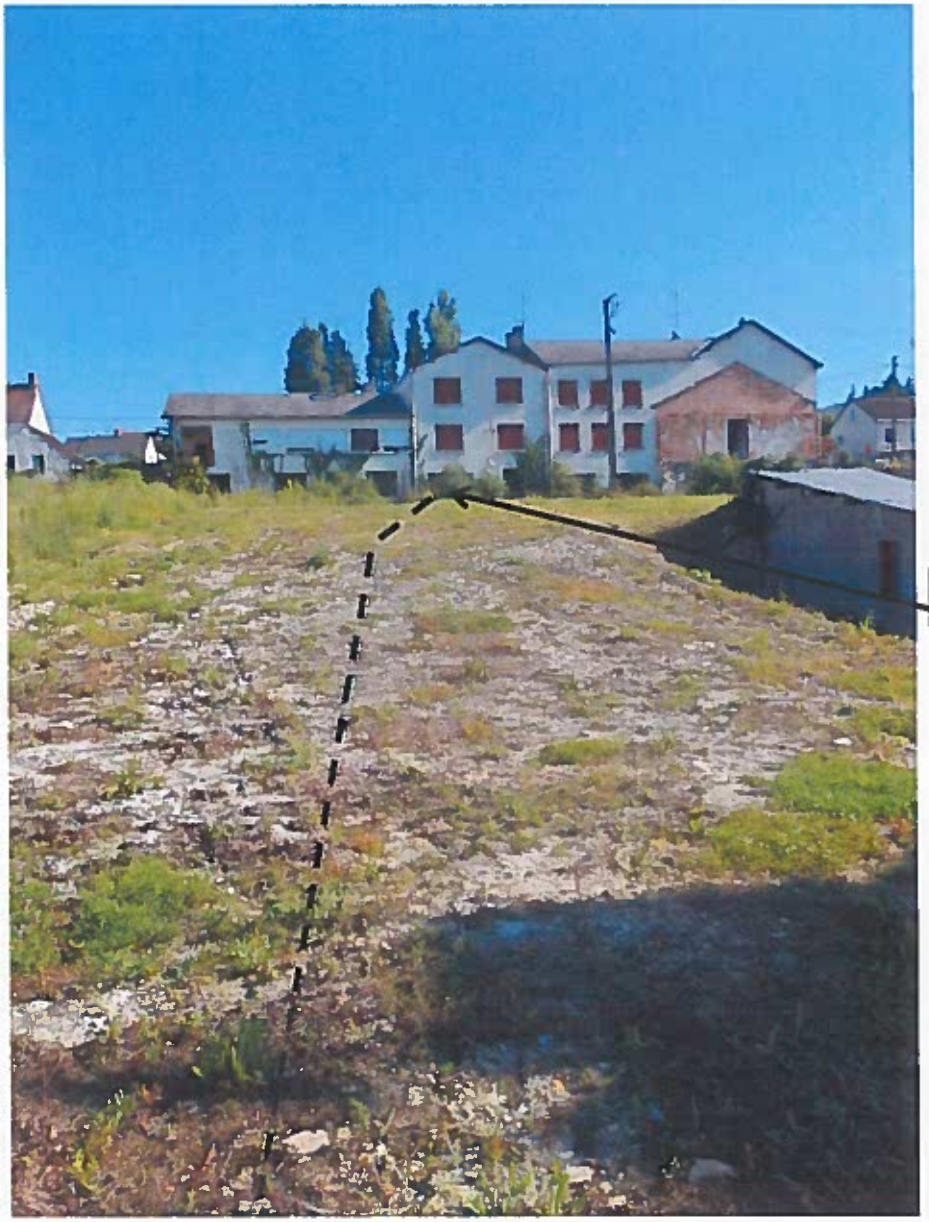

Forage n°6 de La Laiterie

- <u>Forage n°6 de La Laiterie</u>

Annexe n°4 : Présentation du projet

Coupe du forage n°BSS001KEJY de la Laiterie captant la nappe renfermée dans les sables du Cénomanien

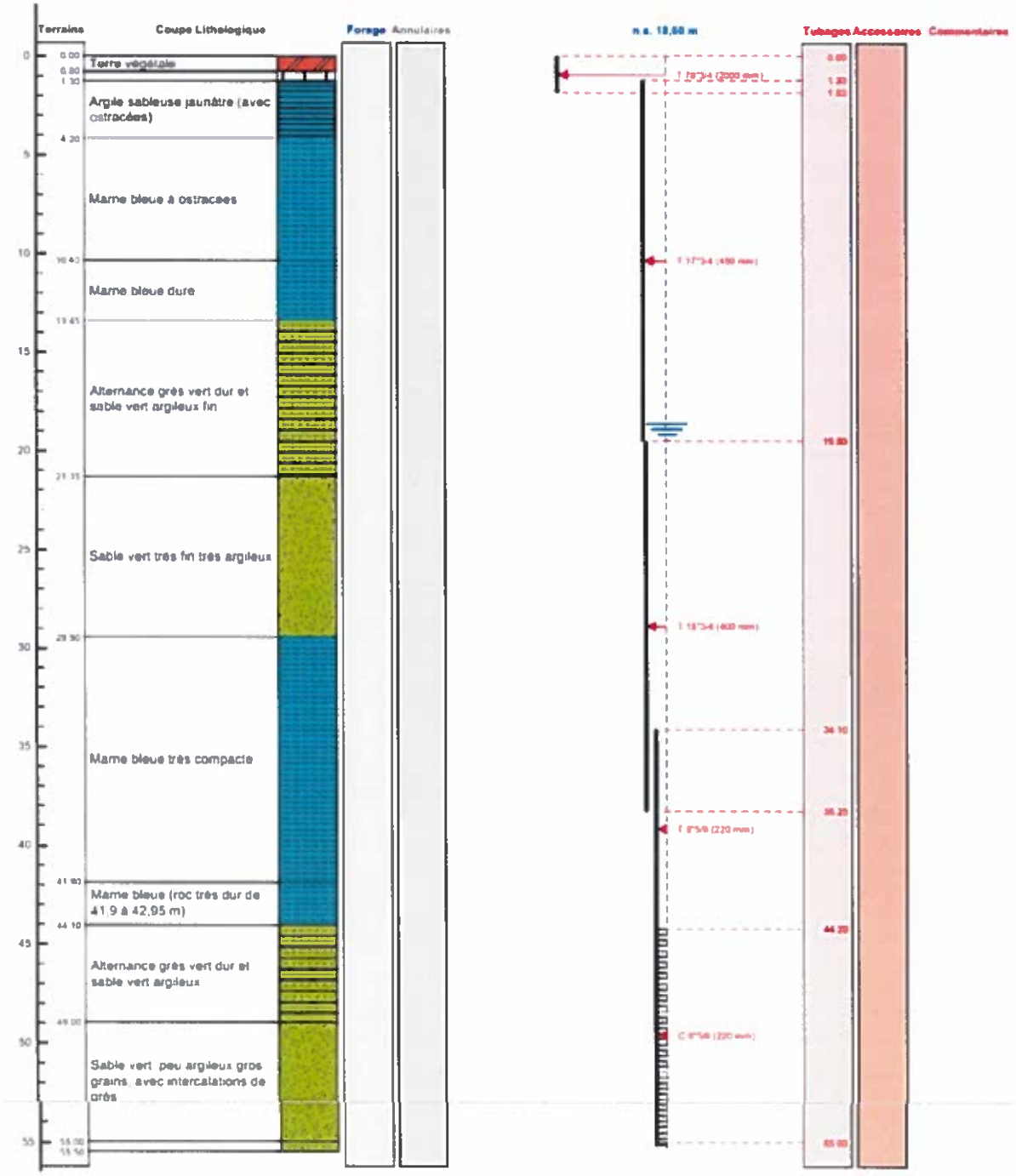

Annexe n°5 : Localisation du forage n°5 de la Laiterie sur la commune de LIGUEIL par rapport au cours d'eau l'Esves

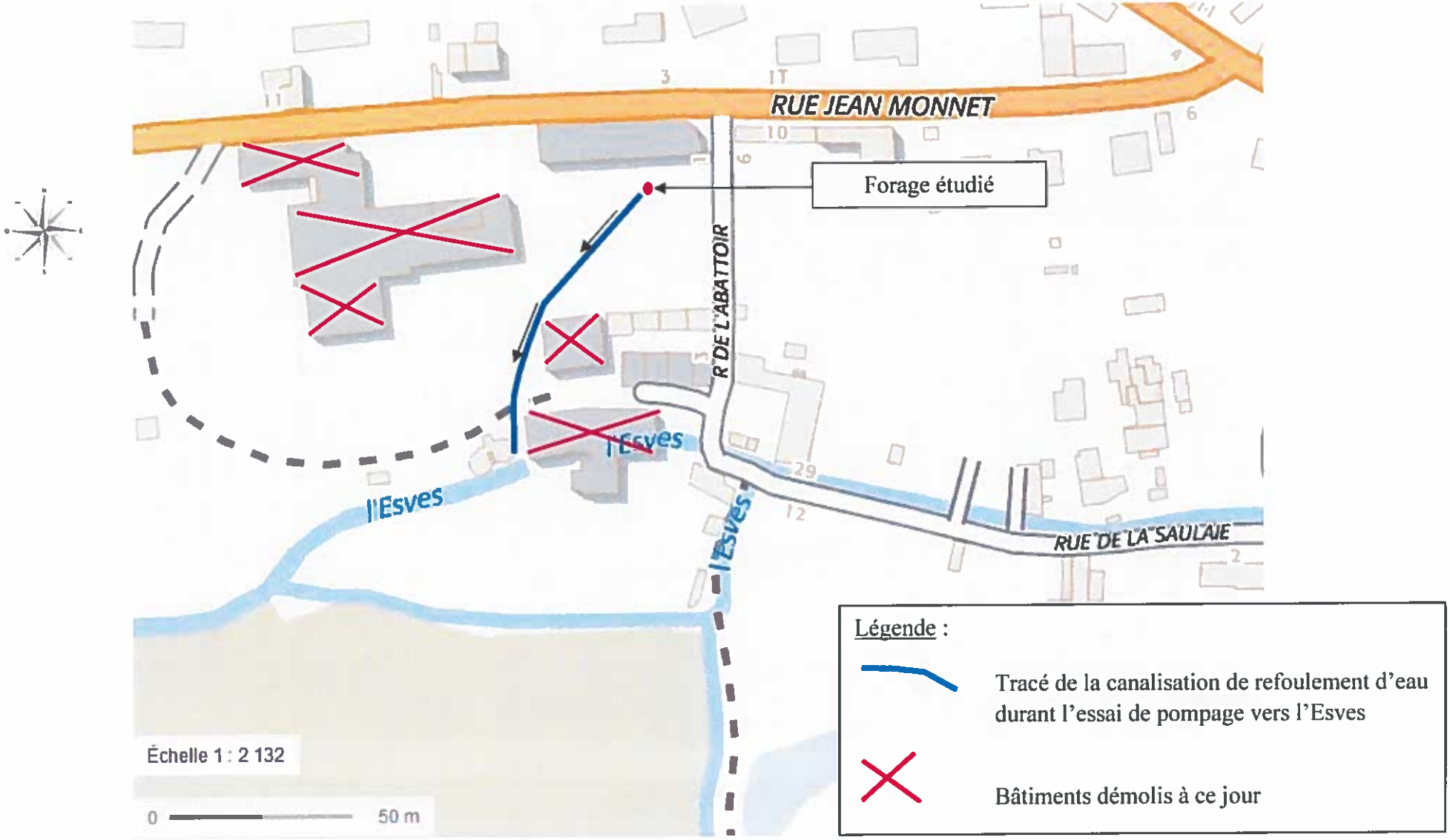

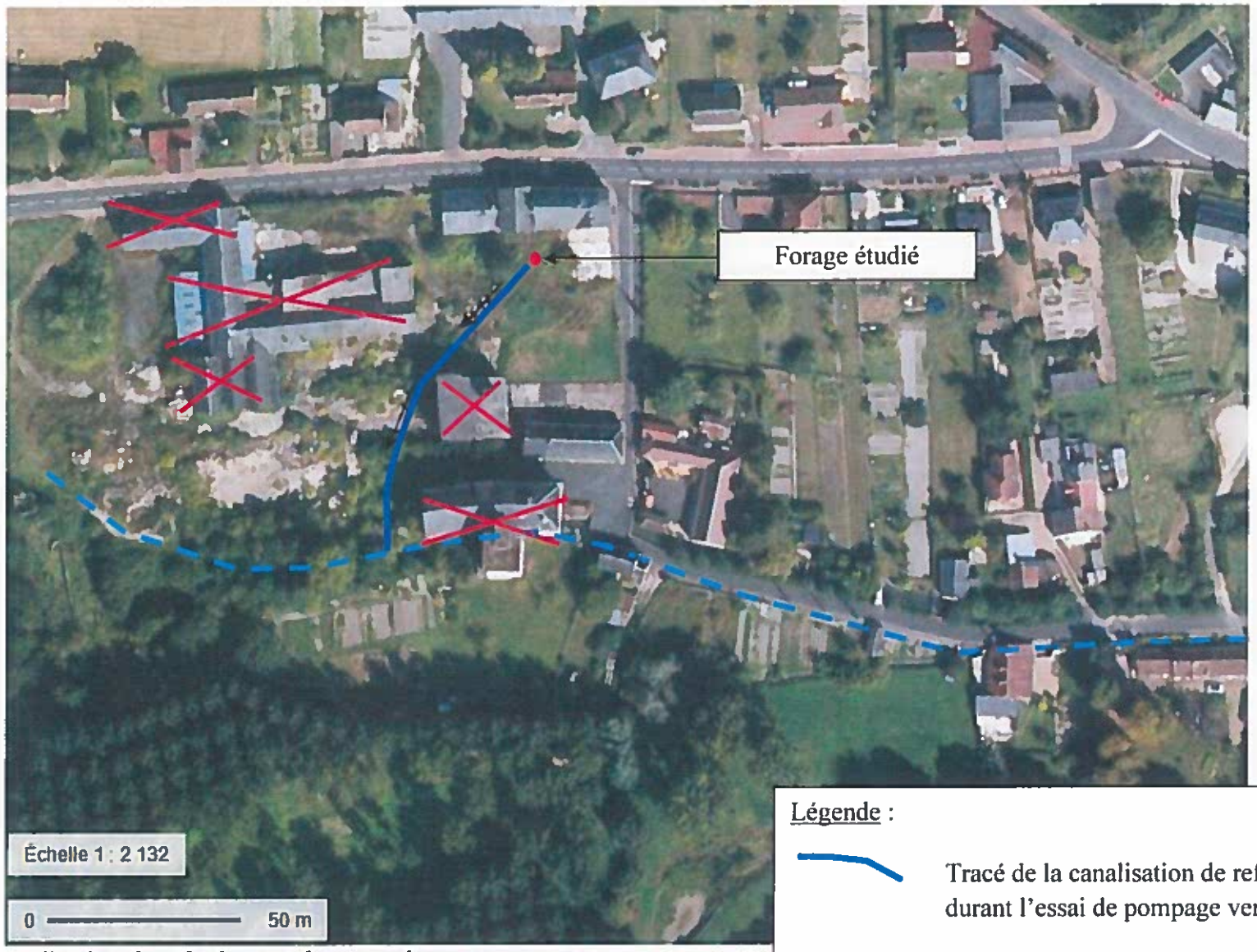

Tracé de la canalisation de refoulement des eaux du pompage

Légende :

Tracé de la canalisation de refoulement d'eau durant l'essai de pompage vers l'Esves

Bras de l'Esves

Bâtiments démolis à ce jour

➢ Photographies du site : prises le 20 06 2018

A noter qu'entre temps, plusieurs bâtiments, au Nord du site, ont été détruits.

Légende :

▬ ▬ ▬ ▪ Tracé prévisionnel de la canalisation de refoulement du pompage

- Forage étudié au pied du grand bâtiment situé au Nord du site

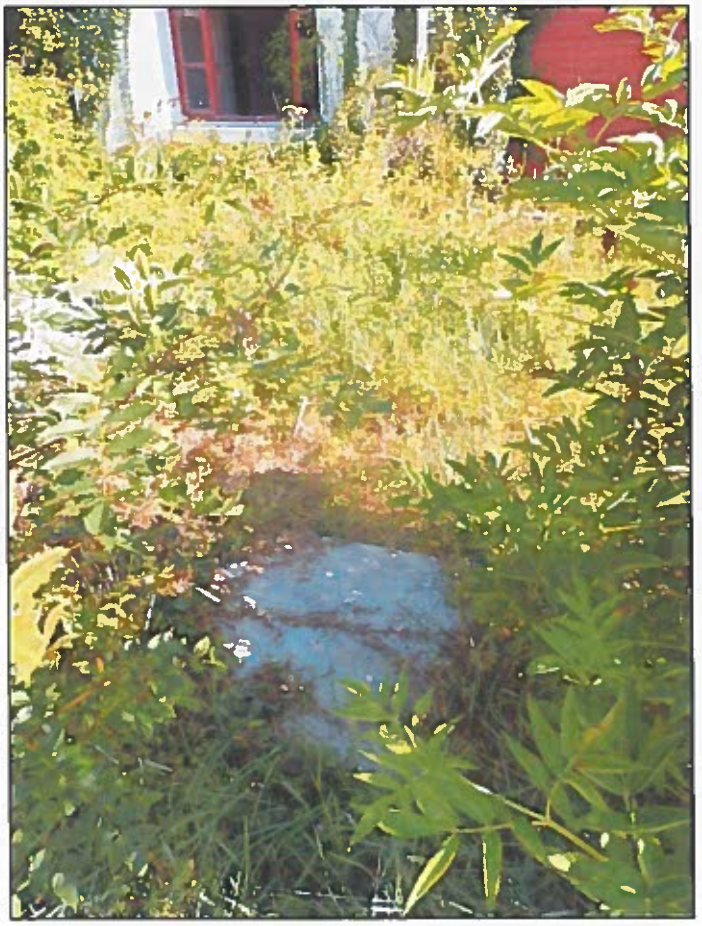

- **Forage n°6 de La Laiterie**

Forage n°6 de La Laiterie

- Vue d'ensemble de l'ensemble du site à partir de l'Esves

Vue d'ensemble de l'ensemble du site à partir de la partie Nord du site correspondant à celle la plus élevée (vue sur l'Esves)

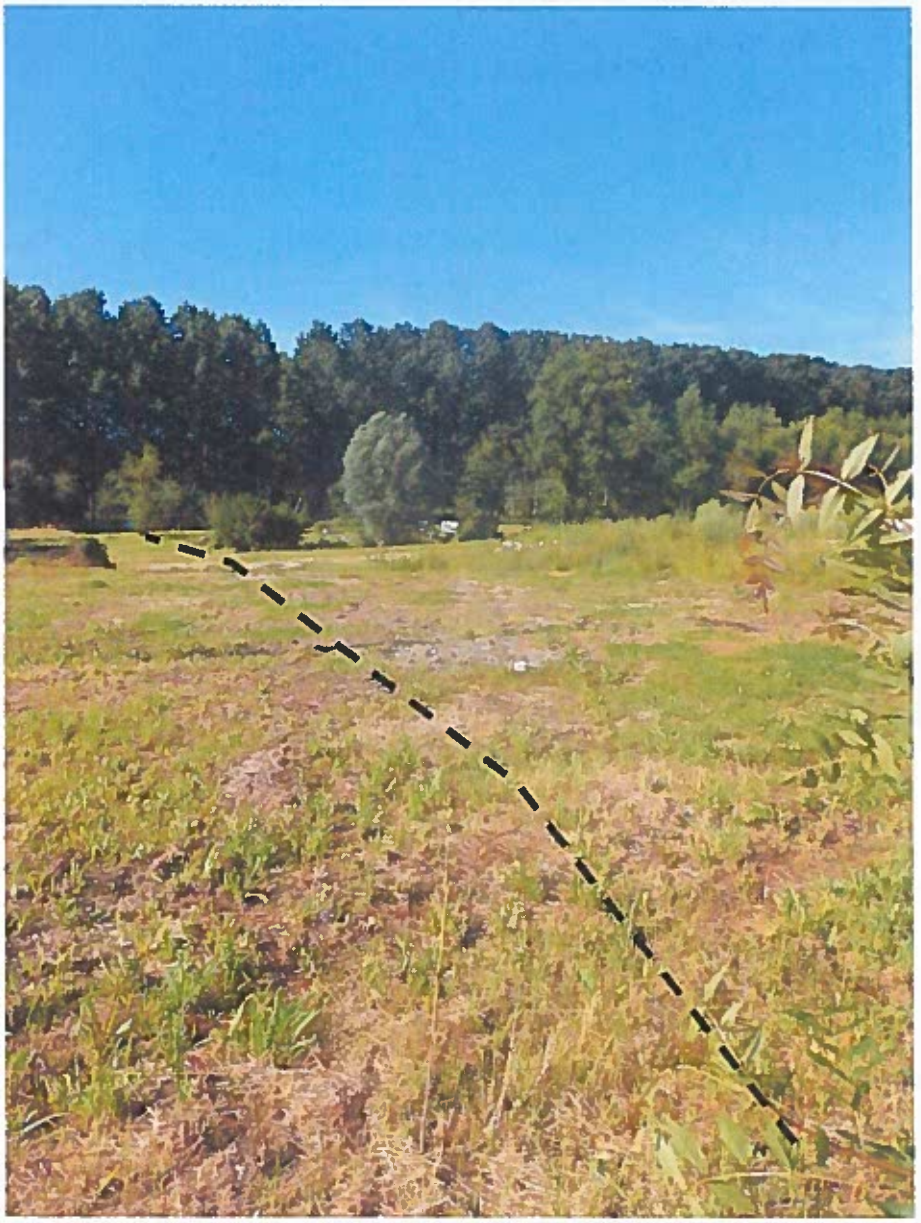

- Le cours d'eau de l'Esves au droit du site de l'ancienne Laiterie

✕ Bâtiments démolis à ce jour

Annexe n°7 : Dossier de déclaration du forage n° BSS : BSS001KEJY (ancien numéro : 0515-6X-0005) de la Laiterie sur la commune de LIGUEIL selon le Code de l'Environnement (rubrique 1.1.1.0.)